



Le lundi 27 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/03/2023

Excusé(s) (5) : M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

6 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - budget annexe lotissement communal Saint Jean Bosco de la ville de Châteauroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement communal Saint Jean Bosco soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe lotissement communal Saint Jean Bosco de la commune de Châteauroux :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	4 000,00
Sous-total des recettes d'ordre			4 000,00
Total des recettes de fonctionnement			4 000,00

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	4 000,00
Sous-total des dépenses réelles			4 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			4 000,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168741	Autres dettes – Communes membres du GFP	4 000,00
Sous-total des recettes réelles			4 000,00
Total des recettes d'investissement			4 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Terrains aménagés	4 000,00
Sous-total des dépenses d'ordre			4 000,00
Total des dépenses d'investissement			4 000,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe lotissement communal Saint Jean Bosco.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))

Signatures :
 Le Maire, Gil AVÉROUS.
 Les secrétaires de séance, Tony IMBERT et Maxime GOURRU.